

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de St Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR
DEMANDE EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2017 - 20h 30
de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

13 Juin 2017

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 21

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille seize, le vingt-deux Juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : MM.MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - QUATREHOMME - DELMOTTE - MOREAU - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - CADIC - RICHARD - PERCHERON - BAZIRE - GALANDON - GACEUR (*) - TARRIEU - PIGALLE - COGAN -

(*) a quitté la séance à 21h50.

Absente : M. Mme RYSER - AZEMARD - ALLAIN - KUNTZ - GOSSE - GRABOT -

Pouvoirs : M. RYSER à M. DANIEL - Mme AZEMARD à M. DELMOTTE - Mme KUNTZ à M. RICHARD - M. GOSSE à Mme GUILLEMAIN - Mme GRABOT à M. PERCHERON - M. GACEUR à M. BAZIRE (à partir de 21h50) -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme TARRIEU a été élue secrétaire.

Pour examiner l'ordre du jour :

Tout d'abord, une minute de silence est observée à la mémoire de Daniel et Michelle LEBLOND, victimes de la route nationale 12 (accident du 21/6/2017 au niveau de Vert en Drouais) et qui étaient bien connus à Nonancourt, puisque Madame y était conseillère municipale.

Monsieur le Maire annonce qu'il est en contact régulier avec le représentant de la communauté des gens du voyage installés à l'Etang du Parc depuis le 14 juin. Le départ est prévu pour le 25 juin. Les négociations sont difficiles, un référé a été engagé dont nous attendons l'aboutissement.

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, les dossiers suivants :
 - => Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux - Groupement de commande « étude stratégique pour la prise de compétence eau
 - => Convention SIVA – Etude de faisabilité de restauration de la continuité écologique de la rivière Avre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Mars 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2017.

1/ - Conseil Municipal - remplacement de Monsieur Patrick RENOUF et de Madame Stéphanie LEYS et réorganisation des commissions municipales :

Suite aux démissions de Monsieur Patrick RENOUF en date du 2 Avril dernier et de Madame Stéphanie LEYS le 21 avril, le Conseil Municipal accueille et installe dans leur fonction.

A/ - Monsieur Gérard PIGALLE suivant de la liste «Saint Rémy passionné», conduite par M. RIEHL, qui à l'unanimité, intègre les commissions municipales suivantes :

- ⇒ Commission d'appel d'offres (membre suppléant)
- ⇒ Commission des finances
- ⇒ Commission voirie
- ⇒ Commission animation associations et culture

B/ - Madame Christelle COGAN, 14^e sur la liste «Saint Rémy Sur Avre tournée vers l'avenir» conduite par M. PERCHERON, après les installations et démissions successives de :

- Madame Catherine RUPIED (10^e de la liste)
- Monsieur Fabrice LAUVRAY (11^e de la liste)
- Madame Guillemette CROQUET (12^e de la liste)
- Monsieur Jean-Christophe CROCQFER (13^e de la liste)

Madame Christelle COGAN, à l'unanimité, intègre la commission municipale suivante :

- ⇒ Commission logements

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve la demande de Monsieur Belgacem GACEUR d'intégrer la commission voirie.

2/ - Plan Local d'Urbanisme – Avis sur le PADD :

Le Conseil Municipal, approuve les 5 axes des objectifs et orientations générales présentés pour Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

3/ - Agglomération du Pays de Dreux - Convention de mise à disposition de personnel pour le portage des repas et l'accueil du cyber emploi et du pôle de proximité :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux, de deux agents pour assurer le portage des repas et l'accueil du cyber emploi et du pôle de proximité.

4/ - Agglomération du Pays de Dreux – adhésion au groupement de commandes pour l'implantation de caméras de vidéo-protection :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve l'adhésion au groupement de commandes auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'implantation de caméras de vidéo-protection.

5/ - Agglomération du Pays de Dreux – Approbation de l'extension du périmètre et modification statutaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision du Conseil Communautaire du 24 avril dernier, relative à la modification du périmètre de l'Agglomération du Pays de Dreux, suite aux demandes d'adhésion des communes de la Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel.

6/ - Agglomération du Pays de Dreux – Convention avec le complexe aquatique COVAL pour l'application d'un tarif réduit au bénéfice du personnel de la collectivité :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention auprès du complexe aquatique COVAL pour la mise en application d'un tarif réduit au bénéfice du personnel de la collectivité.

7/ - Agglomération du Pays de Dreux – Convention d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la redevance spéciale :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, autorise le Maire à signer la convention d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux dans le cadre de la redevance spéciale.

8/ - Fixation des tarifs de la rentrée scolaire 2017/2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de la journée ACM du mercredi et des Temps d'Activités Périscolaire (T.A.P) pour la rentrée 2017/2018.

9/ - Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Jeunesse Rem'S dans le cadre du projet cyber harcèlement.

10/ -Approbation du rapport annuel de l'Eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du service de l'eau présenté.

11/ - Création de poste pour besoin occasionnel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant :

⇒ un poste d'animateur pour besoin occasionnel

12/ - Séances de natation dans les écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des séances de natation avec le centre aquatique COVAL pour l'année scolaire 2017/2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

13/ - Modification du règlement intérieur du cimetière, columbarium et jardin du souvenir :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur du cimetière, columbarium et jardin du souvenir.

14/ - Modification du règlement de copropriété de l'immeuble sis 15 Rue de l'Ancienne – section AC 32 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à intervenir à l'acte de règlement de copropriété modificatif au règlement de copropriété initial du 17 février 2001 concernant l'immeuble sis au 15 rue de l'Ancienne, cadastré section AC n°32.

15/ - Décision modificative – budget eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget de l'eau.

16/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux - Groupement de commande « étude stratégique pour la prise de compétence eau potable :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande en vue de la passation et de l'exécution du marché public dont l'objet est l'étude stratégique pour la prise de compétence eau potable.

17/ - Convention SIVA / laboratoire FAMAR - Etude de faisabilité de restauration de la continuité écologique de la rivière Avre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVA (Syndicat Intercommunal de l'Avre) et le laboratoire FAMAR relative à l'étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique de la rivière Avre.

Consultations :

- Mission de maîtrise d'œuvre piste d'athlétisme et extension de la salle de musculation :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'Ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation

(procédure adaptée) a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre d'une piste d'athlétisme et d'une extension de la salle de musculation

A/ - PISTE D'ATHLETISME

Bureau d'Etudes ATHENA : 6 000.00 € HT
Cabinet AB CIS Architecture : Pas de réponse
JSI Ingénierie 7 962.50 € HT

Le bureau d'Etudes ATHENA a été retenu

B/ - EXTENSION de la SALLE DE MUSCULATION

3 bureaux ont été consultés

FONCIER EXPERT pas dans son domaine de compétence
Cabinet AB CIS Architecture : manque de temps pour répondre
JSI Ingénierie pas de réponse

Une nouvelle consultation a été lancée sur le profil d'acheteur de l'AMF 28 le 14 juin dernier. La date de remise des offres est fixée au 11 juillet 2017.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

- ⇒ SCP DOIZY – huissier de justice et SCP BEZARD –GALY – COUZINET –
CONDON – Avocats associés au barreau de Chartres, ont été mandatés pour une assignation en référé suite à l'installation illégale d'une communauté de gens du voyage sur les parcelles de l'Étang du Parc depuis le 14 juin 2017.

INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 11 avril 2017, du Collectif des guichetiers du syndicat CGT PTT 28, qui attire notre attention sur la situation de leurs conditions de travail ainsi que sur la pérennité des bureaux de poste dans les communes d'Eure-et-Loir.

- Eventuels projets pour le contrat Régional 2018/2022 :

Monsieur le Maire donne lecture de la liste suivante :

- VRD pour projet nouveaux logements Champs de Bray
- Achat d'un véhicule électrique
- Travaux de mise en accessibilité
- Agrandissement du parcours de santé à l'étang du Parc
- Vestiaires du football
- Etude d'Aménagement RN 12/RN 154 en traversée de St Rémy

- Précisons aux membres de l'opposition :

Non parution de l'article de l'opposition dans St Rémy Le Mag n°5 : Madame la Préfète a confirmé à M PERCHRON qu'il fallait respecter le règlement intérieur (la loi). La non parution de cet article était donc justifiée car il était en dehors des délais légaux.

Nous demandons aux membres de l'opposition et à sa tête de liste de respecter la vie privée et personnelle des élus de la majorité et d'éviter les mails injurieux adressés à leur rencontre.


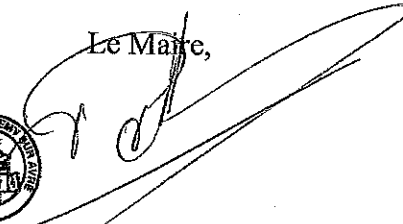
Nous sommes une assemblée républicaine et nous devons simplement travailler pour les Rémois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Pour extrait :

En Mairie, le 27 Juin 2017

Le Maire,



Patrick RIEHL